



Syndicat national de
l'environnement



Corps de
l'environnement

Flash infos

*Informations aux
Techniciens de l'environnement*

19 novembre 2018

Commission administrative nationale (CAPN) du 14 novembre 2018

POINT N°1 : DECLARATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le **Snape-FO** souligne qu'il n'a pas obtenu de réponse à sa demande de participation d'un expert dans le cadre de cette CAPN. Le Snape-FO ne souhaite pas mettre les personnels du ministère en cause mais uniquement pointer du doigt un dysfonctionnement.

Réponse Adm : *s'excuse de cette absence de réponse. La Présidente rappelle que toutes les autres demandes d'expert ont été satisfaites. Il s'agit bien d'une erreur. Elle réitère ses excuses auprès du Snape-FO.*

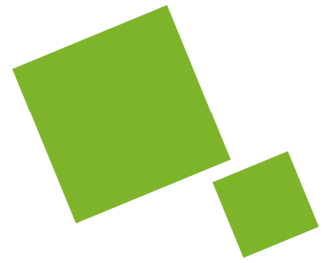
Le Snape-FO fait également état du contexte particulier du dernier concours des techniciens de l'environnement, concours qui fait suite à une première phase de requalification. Les agents ainsi requalifiés n'avaient pas l'obligation de muter. Pourquoi cette disposition n'a-t-elle pas été appliquée dans le cadre du concours interne ? Pourquoi les agents n'ont-ils pas bénéficié des mêmes conditions de prise de poste que celles prévues dans le cadre des listes d'aptitude ?

Cette question fait l'unanimité auprès des différentes OS.

Enfin, le Snape-FO questionne l'administration sur la création de postes, hors CAP, et proposés aux lauréats du concours : ces créations ne peuvent-elles pas faire l'objet d'un contentieux, ces postes n'ayant pas été proposés au préalable au cycle de mobilité ?

Réponse adm : *l'administration rappelle :*

- *Que les agents qui se présentent à un concours peuvent le faire après 4 années de service dans la fonction publique. Les agents présents sur liste d'aptitude le sont en raison de leur expérience, ils ont été choisis par leur hiérarchie en raison de leurs compétences, la mutation fonctionnelle étant également un élément qui intervient dans le processus décisionnel ;*
- *Que les agents lauréats du concours interne sont prioritaires sur leur affectation par rapport aux candidats externes ;*
- *La Présidente de la CAPN en conclut que de ce fait, on ne peut revendiquer les mêmes modalités d'affectation entre concours interne et liste d'aptitude (LA) ;*
- *Concernant les postes créés et proposés aux lauréats du concours, il n'y a aucun risque de contentieux, aucune obligation ne pesant sur ces postes quant à un éventuel passage préalable à la mobilité.*



L'**EFA-CGC** interpelle l'administration sur la volonté d'inscrire dans la charte de gestion de l'AFB une durée minimale de 3 ans entre deux mutations. L'EFA-CGC rappelle que tous les documents de gestion des différents ministères ont supprimé les notions de délai, en cohérence avec la réponse écrite de la DAGFP saisie sur cette question par un parlementaire. Pour l'EFA-CGC, on ne peut acter une telle durée dans un texte de gestion.

Réponse de l'adm : la Présidente développe un argumentaire autour :

- De la durée minimale avant qu'un agent ne soit pleinement opérationnelle sur son poste ;
- Du besoin pour les services de pouvoir correctement fonctionner qui ne peut être garanti si les agents mutent tous les 6 mois.

Le **Sne-FSU** répond qu'il est nécessaire de faire la différence entre primo affectation et mutation au cours de la carrière, que les OS remettent en cause la durée de 3 ans entre deux mutations, hors primo affectation. Le **Sne-FSU** rappelle que les agents déjà formés sont immédiatement opérationnels sur leur nouveau poste (hormis changement de spécialité).

Le **Sne-FSU** interpelle tout particulièrement la Présidente de la CAPN sur ses propos concernant les mutations trop fréquentes pouvant entraîner des problèmes de fonctionnement dans les services : nous rappelons avec force que les dysfonctionnements dans les services sont très largement dus aux problèmes de sous-effectifs et non de mutation !

L'**Unsa-Ecologie** demande où en est la possibilité de détachement pour les gendarmes ?

Réponse de l'Adm : la Présidente confirme que les gendarmes sont toujours gérés par le ministère de la Défense et qu'il manque un décret d'application pour permettre de tels détachements. Elle concède que certains ministères passent outre l'absence de décret, tout en précisant que le ministère de la Défense ne souhaite peut-être pas voir les gendarmes quitter leur corps dans le cadre d'un détachement.

La **CGT-Environnement** Interpelle l'administration au sujet des règles de gestion qui diffèrent au sein des spécialités. Comment le ministère va traiter ces différences ?

Pas de réponse de l'administration

Le **Sne-FSU** déplore également qu'il n'ait pu être trouvé de solution permettant une prise de poste sur place. Le Sne-FSU s'est pourtant mobilisé en amont du concours auprès du Ministère pour ce faire, sans succès.

Mais aujourd'hui, il est difficile de revenir sur ces règles, même si nous les considérons injustes dans le contexte actuel d'après-requalification. En effet, c'est sur la base de ces règles propres à tous les concours de la fonction publique que les personnels ont fait leur choix de se présenter ou pas à ce concours. Le principe d'équité impose donc de ne pas modifier la règle en cours d'exercice.

De même, nous soulignons le nombre très important de postes pour lesquels nous n'enregistrons aucune demande de mutation (221 postes ouverts à la mutation, 133 postes sans candidat !). Cet état de fait démontre les besoins criants en effectifs supplémentaires pour l'ensemble des établissements. Comment peut-on fonctionner dans de telles conditions ? Le Ministère donnera-t-il un jour à ses établissements les moyens humains nécessaires pour leur permettre de fonctionner ?



Petit point sur le processus du concours de TE :

Il est nécessaire de rappeler la position tenue par le Sne-FSU lors du Comité Technique de l'AFB du 07 novembre dernier :

Le SNE s'est mobilisé et battu avant le concours pour qu'on transforme ce concours en 2e étape de requalification sans mobilité. Nous n'avons pas obtenu gain de cause. Dont acte.

Ce concours n'est pas un exercice de requalification et il répond à tous les critères du concours y compris la possibilité de mobilité géographique. On peut le regretter... Ces modalités ont été rappelées à tous, et ce à plusieurs reprises, « Il n'y aura pas de poste susceptible d'être vacant proposé au concours ! ».

C'est sur cette base que nombre de collègues ont été amenés à se désister.

Nous ne pouvons donc que demander à ce jour une équité totale entre les lauréats dans leur choix de postes, selon les conditions définies par les règles de gestion du concours.

POINT N°2 : MUTATIONS

Espaces protégés

Repères : 4 postes ouverts à mobilité – 0 mutation concrétisée – 3 postes sans candidat

N° Poste	Secteur	Intitulé du poste	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
220	PN des Calanques	Création de poste	Julie PECQUEUX	Détachement	Défavorable

Discussion sur le poste 220 : le Snape - FO demande que l'administration nous fasse part des motivations l'ayant conduit à émettre un avis défavorable. Lecture est faite en séance de l'avis motivé.

Le Snape-Fo demande un vote sur la demande de détachement de madame Julie PEQUEUX. Vos représentants du Sne-FSU considérant que l'avis défavorable est motivé par les éléments étagés en séance, nous ne nous opposons pas à celui-ci.

Administration / SNE-FSU

CONTRE

Les OS demandent un vote :

Snape-FO / CGT / Unsa

Abstention

Milieux aquatiques

Repères : 89 postes ouverts à mobilité – 17 mutations concrétisées dont 9 détachements - 49 postes sans candidat.

N° Poste	Secteur	Intitulé du poste	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
009	SD 52	Technicien en SD	Joffrey GILLET	Détachement	Défavorable
			Thomas SIROT	Détachement	Défavorable
010	SD 52	Technicien en SD	Joffrey GILLET	Détachement	Défavorable
			Thomas SIROT	Détachement	Défavorable
018	SD 60	Chef de service	Gwenn CHEVALIER		Favorable



N° Poste	Secteur	Intitulé du poste	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
221	SD 62	Agent en SD	Mathieu RUYFFELAERE	Détachement Sous réserve des résultats définitifs du concours TE	Favorable
031	SiD Corse (2A)	Technicien en SD	Pascal PARISI	Détachement	Favorable
036	DR Toulouse	Technicien PVC*	Paul BOUCHOU	Détachement	Favorable
038	SD 31	Chef de service	Eric GALIAY		Favorable
039	SD 31	Technicien en SD	Raphaël MARTIN		Favorable
044	SD 82	Agent en SD	Magali CAMUS	Détachement	Favorable
048	SD 85	Technicien en SD	Romain BLANCHET	Détachement	Favorable
049	SD 85	Technicien en SD	Laurent GIGAUD		Favorable
050	SD 72	Chef de service	Thibault LARDUINAT-DESCOUT	Détachement	Favorable
052	SiD 77/91	Technicien SiD	Olivier MELART	Détachement	Favorable
059	DR Bourgogne	Technicien PVC	Mérodie TORT		Favorable
063	SD 28	Chef de service	Bernard LHOSTE		Favorable
064	SD 28	Technicien en SD	Romuald BALAINE	Détachement	Favorable
070	SD 45	Technicien en SD	Marie MAITROT	Détachement	Favorable
080	SD 40	Technicien en SD	Nicolas DUFRANC	Sous réserve des résultats définitifs du concours TE	Favorable
088	SD 86	Technicien en SD	Xavier CASTEUR	Détachement	Favorable
091	DR Aura	Technicien PVC	Frédéric FROMAGER		Favorable

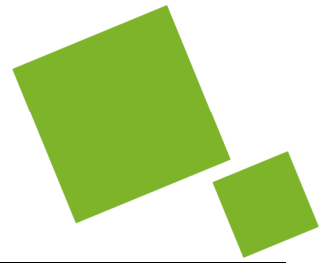
*PVC = Production et valorisation des connaissances.

Milieus et faune sauvage

Repères : 128 postes ouverts à mobilité – 26 mutations concrétisées – aucun détachement – 81 postes sans candidat.

N° Poste	Secteur	Intitulé du poste	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
095	SD 63	Chef de service	Nicolas MALLET		Favorable
097	SD 73	Technicien transversal	Jean-Claude REVERDY		Favorable
100	BMI Loup	Adj. Chef BMI	David THOLIERE		Favorable
101	BMI Loup	Chef BMI	Christophe PISI		Favorable
111	SD 58	Adj. Chef de SD	Renaud WAUQUIER		Favorable
117	SD 29	Chef de service	Philippe QUILLAY		Favorable
119	SD 35	Chef de service adjoint	Alexandre DUFOUR	LA TE 2018	Favorable
124	SD 56	Chef de brigade	Marjorie CAZAU		Favorable
130	SD 37	Technicien	Yves ROGERIEUX	LA TE 2018	Favorable
131	SD 45	Technicien	Philippe BRUNET		Favorable
140	SD 51	Technicien	Alain RICHARD	LA TE 2018	Favorable
155	SD 27	Chef de brigade	Manuel LAUTIER		Favorable
156	SD 27	Chef de service	Luc TISON		Favorable
157	SD 27	Technicien	Robert LENORMAND		Favorable
163	SD 61	Chef de service	Olivier DAUVIN		Favorable
174	SD 16	Chef de brigade	Jimmy BOUCHET		Favorable
179	SD 23	Technicien coordination	Alan RIFFAUD	Sous réserve du plafond d'emploi	Favorable

Discussion sur le poste 179 : les OS demandent à quelle date le plafond d'emploi sera connu. L'administration ne peut répondre avec exactitude à cette question. Avant la fin de l'année ...



N° Poste	Secteur	Intitulé du poste	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
180	SD 47	Chef de brigade	Yvan VILAIR		Favorable
181	SD 64	Technicien	Stéphane DUCHATEAU	LA TE 2018	Favorable
184	SD 48	Chef de service	Cédric GIRAL		Favorable
187	SD 46	Technicien	Christophe TEYSSÉDRE	LA TE 2018	Favorable
188	SD 82	Technicien	Jean-Paul KONOTOP		Favorable
192	St Denis de la Réunion	Technicien	Olivier TRESSENS	Sous réserve du plafond d'emploi	Favorable
203	SD 83	Adj. Chef de service	Alain AUBRUN		Défavorable
204	SD 83	Chef de brigade			Défavorable
<p>Discussion sur les postes 203 et 204 : les OS demandent que l'administration nous fasse part des motivations l'ayant conduit à émettre un avis défavorable sur les deux postes demandés par notre collègue. Les raisons invoquées ne sont pas de notre point de vue suffisamment étayées. Un vote est demandé :</p>					
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Administration CONTRE </div>			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Snape-FO / CGT / Unsa / SNE-FSU Abstention </div>		
210	Unité avifaune migratrice	Technicien anatidés	Betty PLAQUIN		Favorable
215	BMI Cites	Technicien	David ROZET		Favorable
218	BMI Centre IDF	Technicien	Yves DAVID		Favorable

POINT N°3 : INTEGRATION

Nom et prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Date de l'intégration	AVIS CAPN
LHOSTE Bernard	ONF	AFB	01/12/2018	Favorable

A l'unanimité, Bernard LHOSTE est intégré au sein du corps des techniciens de l'Environnement.

Représentants du Sne-FSU lors de cette réunion :

Jean-Marc FAU : 06 72 08 14 79 / jean-marc.fau@afbiodiversite.fr
Pascal MALASSAGNE : 06 20 78 64 93 / pascal.malassagne@oncf.gov.fr

Nous contacter :

Patrick SAINT-LÉGER
06 70 81 17 16
saintlegersne@gmail.com

Marie Louise LE COGUEC
06 87 27 13 30
Marie-L.le-coguec@developpement-durable.gouv.fr

Jean Luc CIULKIEWICZ
06 85 91 03 50
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Permanence :

Local syndical - pilot 1^{er} étage
La Défense
Tél. : 01 40 81 22 28

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

